



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU LUNDI 10 JUIN 2024

Présents : Mmes BOURDELLÈS, LOPEZ, MILLAN
MM BÉNARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER
LECARDONNEL

Absente excusée : Mme DUPREY

Pouvoirs : Mme DUREUIL donne pouvoir à M BOCOGNANO
M ASSELINE donne pouvoir à M BENARD

Début de la séance : 20H38

Secrétaire de séance : M LANDREIN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 14 mai 2024 à l'unanimité des présents et représentés.

DELIBERATIONS

1. Autorisation à signer la convention relative à l'entretien des routes départementales 89 et 214 avec le Département et la CCVOO

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département confie l'entretien de ces dépendances du domaine public routier à la commune de Baron sur Odon et à la Communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon le long des routes départementales 89 et 214 sur le territoire aggloméré. Ainsi la commune a à sa charge et en responsabilité deux sections :

- Une de 1980 m sur la RD 214 correspondant à la traversée du bourg
- Une autre de 90 m sur la RD 89 à l'entrée du lieu-dit le Bon Repos.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'acceptation de cette convention et d'autoriser monsieur le maire à la signer.

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

2. Option pour les illuminations de fin d'année

M LANDREIN présente les différentes illuminations qui pourraient être mises sur la commune pour la période de Noël prochain.

Après discussion, 3 secteurs sont arrêtés :

- L'achat de frises de toit et motifs pour la mairie et le kiosque. La commune conservera la pose. L'achat des deux reviendrait à 643+648=1291€ HT
- La location et pose de 8 motifs sur mât pour une période d'un an pour un coût de 2099,68€ HT pour un contrat de 4 ans.
- la location et pose d'un décor sur le mat de la mairie pour un coût annuel de 575.57€ HT pour un contrat de 4 ans.

Vote : premier vote sur le principe même d'illumination sur les mâts et le long de la RD est proposé :
9 pour – 3 abstentions – 1 contre

Ensuite, il est proposé au conseil de se prononcer sur les montants des achats et des locations des illuminations suivant la proposition ci-avant

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

3. Validation du projet d'adressage de la commune

Proposition de la validation des noms attribués à l'ensemble des voies selon la liste ci-dessous :

ROUTE DE L'EGLISE
ROUTE DE FONTAINE
IMPASSE DES AUBEPINES
RUE DE LA BASSE FRANCONIE
CHEMIN DU BOURG
CHEMIN DES CHAPELAINS
ROUTE DE CHEUX
PLACE CHITTELHAMPTON
CHEMIN DU COMMANDANT DE TOUCHET
CHEMIN CONSTANTIN JAMES
IMPASSE DES CRETTE
CHEMIN DU DUC GUILLAUME
CHEMIN DES ECOSSAIS
CHEMIN DE L'EGLISE
CHEMIN DES GRANDS CHAMPS
CHEMIN DE LA FOSSE AUX COMTES
CHEMIN DES FRESNES
CHEMIN FUNGERE
CHEMIN DE GUITAUT
CHEMIN HAUSSE
CHEMIN DES HAUTES SENTES
CHEMIN DES HAUTES SENTES PROLONGE
PLACE JULES QUESNEL
ROUTE DU BON REPOS
CHEMIN DE LA LIBERTE
CHEMIN DU LONG BOIS
CHEMIN DES LONGUES RAYES
CHEMIN DU LOT
CHEMIN DU MONT
CHEMIN DU MOULIN FOULON
CHEMIN DES MURAILLES
IMPASSE DE L'OREE DU BOIS
CHEMIN DES ORMES
CHEMIN DES PALLIERES
IMPASSE DU PARC
CHEMIN DU PATARAS
CHEMIN DE LA PETITE GRAVILLE
CHEMIN DES PETITES BRUYERES
ROUTE DE LA PIERRE D ESQUAY
CHEMIN DE LA PIERRETTE
CHEMIN DE LA PLAINE
CHEMIN DU PONCHET
CHEMIN DU PONT CHALAN
CHEMIN DU PRE D OISY
CHEMIN DE LA RIVIERE
CHEMIN DES SAULES
CHEMIN DES VICTOIRES
CHEMIN DES VICTOIRES PROLONGE
CHEMIN DES VILAINS
PLACE LIEUTENANT XAVIER DE TOUCHET

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

4. Autorisation à signer les projets de convention pour le Conseil en Energie partagé - niveaux 1 et 2 avec le Sdec-Energie

Le Sdec Energie propose la signature de deux conventions pour, d'une part permettre la réalisation d'un bilan en 4 ans suivi des bâtiments de la commune : CEP niveau 1 pour 120€ par an et, d'autre part la réalisation d'un diagnostic sur le bâtiment du presbytère : CEP niveau 2 pour 1100€
MLANDREIN ne prend pas part au vote

Vote : 11 pour

5. Prestation nettoyage des combles de l'église et enlèvement des déjections d'oiseaux

MBENARD présente le devis de l'entreprise pour le nettoyage des combles de l'église. Des questions restent en suspens.

Il est proposé de valider cette prestation pour 4560€ TTC sous réserve d'accord de la commission bâtiments après levée des interrogations.

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

6. Présentation de la proposition des Zones d'Accélération Energies Renouvelables et les modalités de concertation

M BOCOGNANO présente les dernières réflexions en lien avec les Zones d'Accélération Energies (ZAEnR). La concertation est obligatoire mais les propositions ne seront données qu'à titre de consultation. La commune doit s'engager à justifier et à expliciter sa décision au regard des propositions des habitants.

Ainsi, la commune de Baron sur Odon envisage de ne pas retenir les énergies suivantes :

- ✓ L'énergie hydraulique : le seul cours d'eau traversant le territoire communal ne dispose pas d'un potentiel jugé suffisant par les services de l'Etat pour développer cette énergie sur la commune
- ✓ La chaleur fatale (récupération de chaleur) : le territoire n'a ni usine, ni hôpital ou autre établissement pouvant générer ces sources
- ✓ L'énergie solaire au sol : à cause de l'urbanisation des zones ouvertes à la construction, du caractère agricole de la commune et l'absence de friches disponibles non protégées par les règles de l'urbanisme
- ✓ L'éolien : vu les contraintes réglementaires liées à l'habitat et à l'aéronautique (rayon de 10kms de l'aéroport de Carpiquet), il n'existe pas de zones favorables à l'implantation d'éoliennes sur le territoire
- ✓ Méthanisation : le manque de ressources à traiter sur le territoire limite les possibilités de recours à cette énergie.

Les énergies proposées par la commune pour l'accélération des énergies renouvelables : elles concernent le potentiel solaire sur toiture et parkings dans les zones U, NA et Nh de la commune.

La loi oblige les communes à une concertation auprès de ces habitants avant de prendre une délibération fixant les zones d'accélération Energie Renouvelable.

Les modalités de concertation restent au libre choix des communes.

Pour la commune de Baron sur Odon, il est proposé d'adopter les modalités suivantes :

- ✓ Une affiche d'annonce de l'enquête publique
- ✓ Le dossier des ZAEnR mis à disposition en mairie avec un registre du lundi 24 juin au 7 juillet 2024
- ✓ Distribution d'un flyer d'informations aux habitants
- ✓ Informations sur le site Internet des modalités la concertation et des ZAEnR que la commune

souhaite indiquer et le dossier correspondant.

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

7. **Autorisation de solliciter une subvention dans le cadre des Amendes de police auprès du Conseil Départemental pour la sécurisation de la RD214**

Il est nécessaire d'avoir l'autorisation du conseil afin d'autoriser monsieur le maire à solliciter des subventions auprès du conseil départemental dans le cadre des amendes de police et de signer tous les documents nécessaires.

Cela concerne les travaux de sécurisation de la RD 214 sur la traversée de la commune pour 180860€ HT pour les travaux de sécurisation et pour l'aménagement du rond-point d'entrée de la commune.

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

Informations

Divers : bilan de la journée du 5 juin Manifestation réussie, grande implication des associations, des habitants et des enfants

Voiries : En ce qui concerne le projet de la voie douce, une réunion en mairie avec le maître d'œuvre et le conseil départemental a eu lieu sur le type de revêtement. Après discussion, le choix de l'enrobé serait plus adapté au niveau qualité environnemental et pérennité. Une subvention plafonnée à 60% du montant du projet pourrait être demandée, elle serait de 24000€ par année, grâce à l'APCR vélo car le projet est indiqué dans le schéma directeur établi par la Communauté de C. La mairie peut solliciter cette aide sur plusieurs années pour se rapprocher des 60%. Le chemin du Pataras serait mis en voie partagée. Le dossier devra être prêt pour fin septembre. Des financements supplémentaires pourront être demandés aussi à l'agence de l'eau pour les travaux de dé-imperméabilisation de la rue.

Travaux de la bibliothèque : en attente de la réponse de la DRAC pour la subvention DGD et de l'Etat pour la DSIL

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme : néant
Dépôt de déclarations préalables : néant
Dépôt de permis de construire : 27 route de Fontaine - carport

La séance est levée à 23H00

Le secrétaire de séance,
Philippe LANDREIN



Le Maire,
Georges LAIGNEL

